

**DÉLIBÉRATION N° 15**  
**CASDIS DU 25 SEPTEMBRE 2024**  
Numéro enregistrement Préfecture : DC-20240925-15

**CESSION D'UNE SURFACE FONCIERE  
DE LA COMMUNE DE LIVERNON AU  
PROFIT DU SDIS 46**

Sur convocation du 13 Septembre 2024, de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni le Mercredi 25 Septembre 2024 à 14h30.

**Etaient Présents**

**Avec voix délibérative :**

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Dominique BIZAT, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Monsieur Christian PONS, Monsieur TERLIZZI Alfred (en visioconférence), Madame Edith LAGARDE, Madame VACOSSIN Amélie, Madame Véronique ARNAUDET (visioconférence), Monsieur Jacques COLDEFY, Monsieur Pierre MOLES, Madame Anne LAPORTERIE

**Avec voix consultative :**

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Commandant Clément RENAUD, Colonel Patrick MAGRY (en visioconférence), Monsieur Eric GUIAVARC'H, Monsieur Denis CHOPIN,

**Assistaient également :**

Madame Marie-Ange MAGRE, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Madame Elodie JEURISSEN, Madame Claire RAULIN, Médecin Colonel hors classe Marie Pierre TAILLADE, Madame MACHADO ALVES Christine

**Etaient absents / excusés :**

Madame Catherine MARLAS, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Marc GASTAL, Monsieur Marc CARPREAUX, Monsieur Jean Luc MARX, Madame Mireille FIGEAC, Monsieur Claude VIGIE, Madame Marie José SOURSOU, Monsieur Jean Marie COURTIN, Monsieur Daniel JARRY Madame Véronique CHASSAIN, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Claude VIGIE, Madame LAPERGUE Françoise, Monsieur Jean Luc ESTRADEL, Sergent-chef Anais AHFIR, Madame Laurence MAGINOT, Monsieur Jean Claude SAUVIER, Madame Martine HILT

Considérant que conformément à l'inscription au Plan Pluriannuel d'Investissement du CIS Livernon, le projet de réhabilitation et d'extension du CIS Livernon est prévu pour 2025.

Afin d'optimiser cette opération, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Lot a sollicité la commune de Livernon pour se porter acquéreur des parcelles adjacentes au Centre d'Incendie et de Secours.

En date du 12 août 2024, le Conseil Municipal de Livernon a délibéré favorablement à notre demande. La Commune cède pour la somme symbolique de 5€, les parcelles section B 918 et 898 au profit du SDIS.

Le CASDIS, après en avoir délibéré, autorise le Président :

- à acquérir pour la somme symbolique de 5€, les parcelles section B n°918 et 898,
- à prendre en charge les frais notariés et tous les débours relatifs à cette cession,
- à signer tous les documents relatifs à cette transaction ou en cas d'absence ou d'empêchement de toute nature l'un des vice-présidents.

**Détail du vote :**

Présents : 11  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 00  
Abstention : 00

**Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**



**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Cahors, le 25 Septembre 2024

**Pascal LEWICKI**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.